

Commune de Floreffe

ENQUETE PUBLIQUE

Article 24 et 26 du Décret wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie

Demande de suppression d'une portion de chemin vicinal

la suppression partielle d'un tronçon du chemin n°19 au bout de la rue du Chansseau à 5150 Franière

Le Collège communal de Floreffe fait savoir, qu'une demande de suppression d'une portion du chemin vicinal n°19 au bout de la rue du Chansseau à Franière a été introduite auprès du Conseil communal de Floreffe. La demande de suppression d'une portion du chemin vicinal n°19 à Franière sur les parcelles cadastrées Division 2 Section A n°s 180 et 181C selon le tracé du chemin n°19 repris comme étant la rue du Chansseau et ne rejoignant aucun autre accès (rue, chemin ou sentier) existant.

Le projet consiste en : La suppression d'une portion du chemin vicinal n°19 au bout de la rue du Chansseau à Franière

L'enquête publique est réalisée en vertu des articles 12, 24, 25 et 26 du Décret wallon du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Date d'affichage de la demande	Période de l'enquête publique		Les observations écrites datées et signées peuvent être adressées à :
15/01/2026	Début le 19 janvier 2026	Clôture le 18 février 2026	Maison communale, rue Emile Romedenne, 11 5150 Floreffe Séance de clôture de 10 à 11h

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête au service communal d'urbanisme, rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 ;
- Le(s) lundis sur rendez-vous (pris au plus tard 24 heures à l'avance) de 14 à 20 heures auprès du Conseiller en aménagement du territoire (081/44 71 25)

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal, durant la période de l'enquête publique en indiquant la mention 2025FR-Ch19-01 EP

- soit par courrier ordinaire : Rue Emile-Romedenne 9 à 5150 Floreffe ;
- soit par courrier électronique : info.urbanisme@floreffe.be
- soit remises contre récépissé à un agent du service urbanisme dont les bureaux se trouvent rue Emile-Romedenne, 11 à 5150 Floreffe.

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées sur rendez-vous pendant la même période ou lors de le jour de clôture de l'enquête publique de 10 heures à 11 heures à la maison communale de Floreffe, 9, rue Emile-Romedenne à Floreffe.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, tél. 081/39 55 94, dont les bureaux se trouvent à 5150 Floreffe, rue Emile Romedenne, 11

Par le Collège communal,

La Directrice générale,
Stéphanie DENIS



Le Bourgmestre,
Philippe VAUTARD